



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 23

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-127  
Conseil Municipal du 17 Décembre 2020

**DATE DE CONVOCATION** : 11 Décembre 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE- K. GAI - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU - A. DUBRUN –F. GUIRAO - H. ROSARIO –E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD –S. DELIMOGE – P. BERTON- C. RAFIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** B. LAFAYE a donné pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MIGNON a donné pouvoir à M.A. CHEVALIER – E. PISANI a donné pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. NANGLARD a donné pouvoir à P. BERTON –

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: B. LAFAYE – G. MIGNON – E. PISANI - C. NANGLARD -

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : K. PERROIS

**OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CCAS POUR LE SECRÉTARIAT DE LA RÉSIDENCE FÉLIX GAILLARD**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** la précédente délibération du 11 décembre 2019 portant mise à disposition d'un agent communal au CCAS

**CONSIDÉRANT** le besoin de ressources administratives pour le fonctionnement de la Résidence Félix Gaillard, entité du Centre Communal d'action sociale

**CONSIDÉRANT** la possibilité de recourir à un agent de la filière administrative de la fonction publique territoriale en poste à la Commune de Châteauneuf sur Charente

Considérant que le besoin pour les missions à accomplir est estimé à 7h/35h hebdomadaires

Après avoir ouï l'exposé Le Conseil municipal, **PAR 27VOIX POUR** :

**DONNE SON ACCORD** pour la mise à disposition d'un agent communal grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ière</sup> classe auprès du Centre Communal d'action sociale pour la Résidence Félix Gaillard, à compter du 17 décembre 2020.

**AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition qui s'en suit précisant les conditions de la mise à disposition

POUR EXTRAIT CONFORME

Le signataire

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE